

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,  
DE LA REFORME DE LA FONCTION PU-  
BLIQUE ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL ET  
DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

05/247 DU 4/3/85

DECRET N° \_\_\_\_\_/MTEREPPS/DGTFF/DFP/  
Portant intégration et nomination de  
Monsieur BANIAKINA Pascal dans les  
cadres de la catégorie A hiérarchie I  
des Services Administratifs et Finan-  
ciers - SAF (Administration Générale).

LE PREMIER MINISTRE

(/ I S A S :

D.G.B.

D.C.F.

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979;  
Vu l'Ordonnance n° 019/84 du 23.8.84 portant modification  
de certaines dispositions de la Constitution du 8.7.79;  
Vu la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des  
fonctionnaires;  
Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur  
la solde des fonctionnaires;  
Vu le décret n° 62-426 du 29.12.1962 fixant le statut  
commun des cadres de la catégorie A des SAF;  
Vu le décret n° 62-130/MF du 9.5.62 fixant le régime des  
rémunérations des fonctionnaires;  
Vu le décret n° 62-195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchi-  
sation des diverses catégories des cadres;  
Vu le décret n° 62-197/FP du 5.7.62 fixant les catégories  
et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.62  
portant statut général des fonctionnaires;  
Vu le décret n° 62-198/FP du 5.7.62 relatif à la nomina-  
tion et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat;  
Vu le décret n° 63-81/FP-BE du 26.3.63 fixant les condi-  
tions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que  
doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses  
articles 7 § 8;  
Vu le décret n° 67-50 du 24.2.67 réglementant la prise  
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires  
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de car-  
rière et reclassements;  
Vu le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant  
les dispositions du décret n° 62-196/FP du 5.7.62 fixant les  
échelonnements indiciaires des fonctionnaires;  
Vu le décret n° 84/856 du 8.8.84 portant nomination du  
Premier Ministre;  
Vu le décret n° 84/858 du 13.8.84 portant nomination des  
Membres du Gouvernement;  
Vu le décret n° 84/860 du 20.8.84 portant organisation  
des intérim des Membres du Gouvernement;  
Vu la lettre n° 047/MERAC/CAB du 1er Octobre 1984 du  
Ministre de l'Equipeement Rural et de l'Action Coopérative trans-  
mettant le dossier de l'intéressé;

DECRETE :

.../...

ARTICLE 1ER.- En application des dispositions du décret n° 62-426 du 29.12.1962 susvisé, Monsieur BANIAKINA Pascal, né le 22 Janvier 1954 à Kimbati-Doko, titulaire du Doctorat de 3è cycle en Analyse Economique, obtenu à l'Université de Montpellier I (FRANCE), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers - SAF (Administration Générale) et nommé au grade d'Administrateur des SAF de 2° échelon Stagiaire, indice 890.

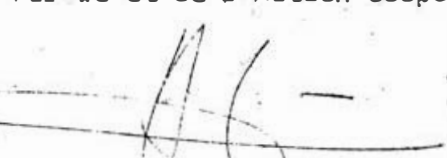
ARTICLE 2.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de l'Economie Rurale et de l'Action Coopérative.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

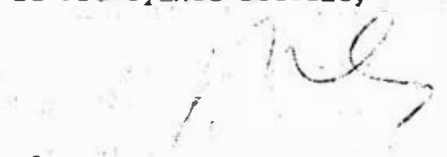
Brazzaville, le 4 MARS 1985

Par le Premier Ministre

le Ministre de l'Economie  
Rurale et de l'Action Coopérative

  
Alphonse NZIEFFE.-

le Ministre du Travail, de  
l'Emploi, de la Refonte de  
la Fonction Publique et de  
la Prévoyance Sociale,

  
Bernard COMBO MATSINA.-

  
Ange Edouard POUNGUI.-

le Ministre des Finances et du Budget

  
Itihi-Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS:

JORPC  
OGTF/DFP  
DFP/BST  
D.G.A.  
D.F.C.  
MERAC  
INTERESSE  
DOSSIER  
SGCM/BC

1  
3  
1  
3  
1  
2  
1  
3  
2